

Document valable une année à partir de sa date d'émission

:

Certificat Charia Audit période 01/01/2025-31/12/2025- VERACACH

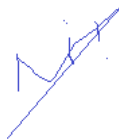
Après avoir analysé les documents¹ mis à la disposition du charia board du CICAFFI par le client et après avoir testé la procédure de création de compte et son cycle de vie (hormis la résiliation) sur un échantillon de deux clients, nous attestons la **continuité de conformité** du produit VERACACH et ses services aux impératifs et exigences de la finance islamique.

Le client déclare également qu'il continue à soumettre le produit à notre audit charia annuel (y compris les conditions générales et les audits des coffres de stockage).

Nous informons les souscripteurs que l'épargne est assujettie à la zakat (aumône purificatrice légale) annuelle.

Pour l'or : le *Niçâb** est d'environ 85 g. Pour l'argent: le *Niçâb** est d'environ 595 g.

Fait à Paris le 08/06/2026
Shaykh Dr Tarik Abou Nour Associé et Charia Scholar du Board du CICAFFI



**Niçâb: c'est la quantité minimale à partir de laquelle on doit payer la Zakât.*

¹ Cf annexe.

Annexe

Documents reçus et analysés par nos soins (7) :

- Attestation Assurance Global 2026
- FR_CGU_CARTE_2024 (nous supposons qu'il n'y a pas de changement à ce jour)
- FR_CGU_SERVICE_2026
- fr-2025-audit-or
- fr-2025-audit-argent
- fr-2025-audit-bijoux
- fr-2025-audit-diamant